

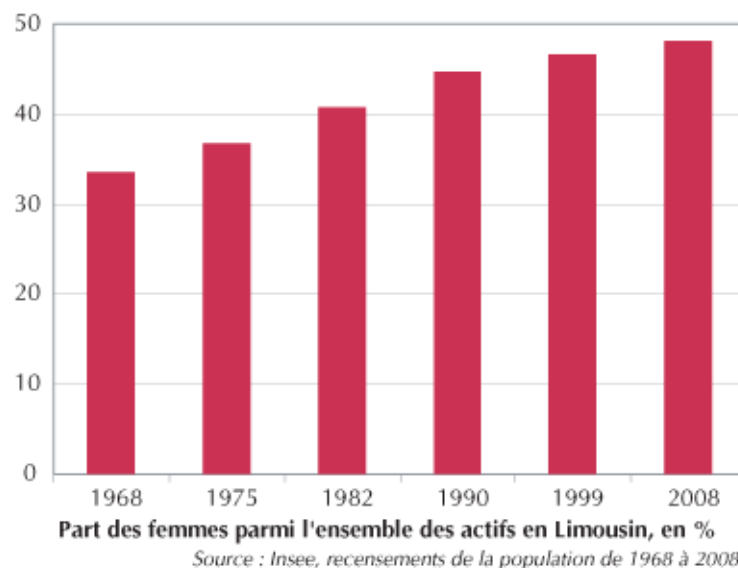
## Vers la parité professionnelle : quarante ans d'évolution en Limousin

Catherine DUTHEIL-DÔME, Nathalie GARÇON

**Les femmes ont largement investi le monde professionnel. En Limousin, elles occupent près d'un emploi sur deux en 2008, contre à peine un sur trois en 1968. Mais quarante ans d'évolution n'ont pas effacé les disparités. Hommes et femmes n'exercent pas leur métier dans les mêmes secteurs d'activité, ni dans les mêmes conditions.**

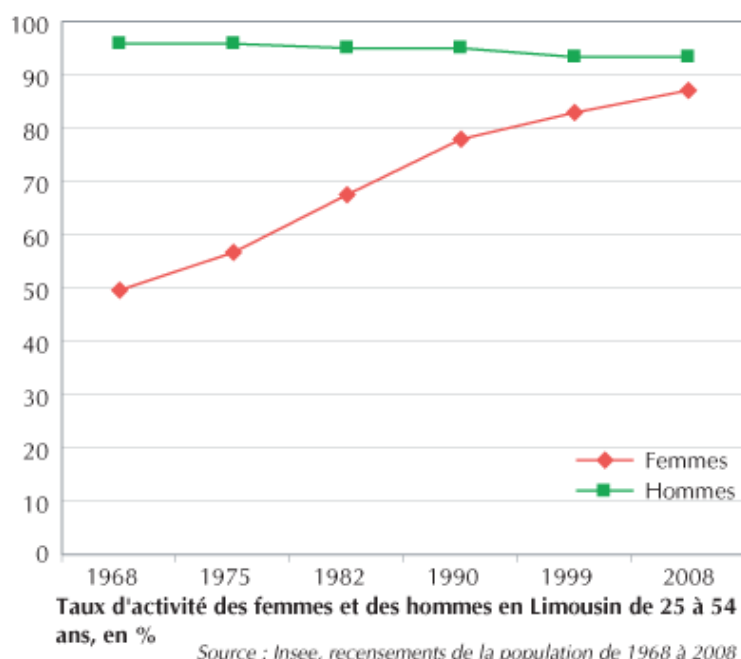
Aujourd'hui, en Limousin, les femmes constituent près de la moitié de la population active. En 1968, c'était à peine un tiers. En quarante ans, après une progression qui n'a jamais faibli, le monde professionnel s'est fortement féminisé, dans la région comme en France.

### La place croissante des femmes dans le monde professionnel



Au fil du temps, les Limousines, de plus en plus nombreuses, ont pris place dans la sphère professionnelle. Entre 25 et 54 ans, aux âges de pleine vie active, moins d'une femme sur deux exerçait une profession en 1968. Les années post-soixante-huitardes ont été propices au développement de l'activité féminine. Après 1990, le processus se ralentit, mais reste considérable. En 2008, elles sont près de neuf sur dix à avoir investi le marché du travail.

### Femmes actives : une sur deux en 1968, neuf sur dix aujourd'hui

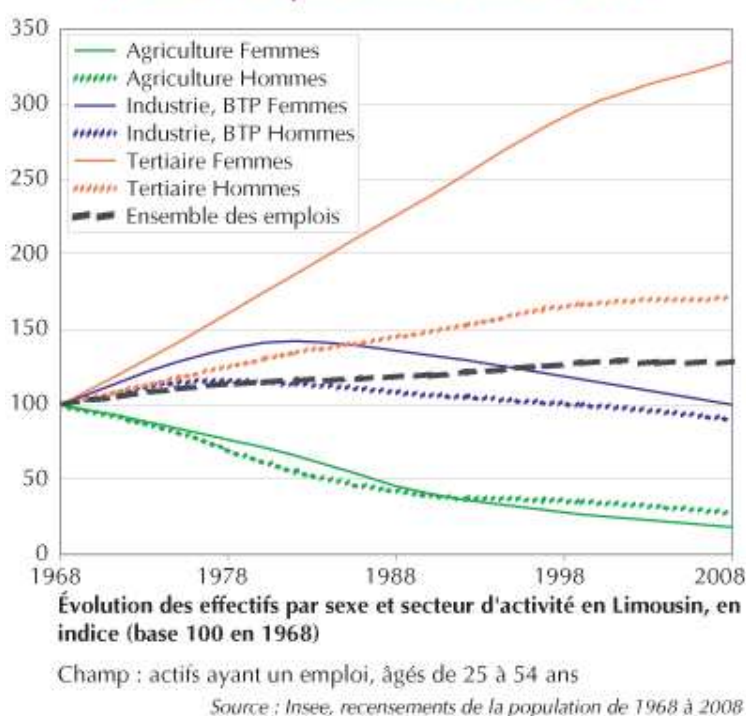


Si la sphère professionnelle est désormais largement partagée entre hommes et femmes, des inégalités demeurent. Les femmes sont presque aussi nombreuses que les hommes à occuper un emploi en Limousin, mais elles sont plus nombreuses à en rechercher un. Plus touchées par le chômage, elles forment 53 % des demandeurs d'emploi en 2008. Une part en recul, cependant, depuis 1975 où elle atteignait 63 %, dans une conjoncture encore très peu marquée par la montée du chômage.

#### ■ Un essor qui accompagne la progression du tertiaire

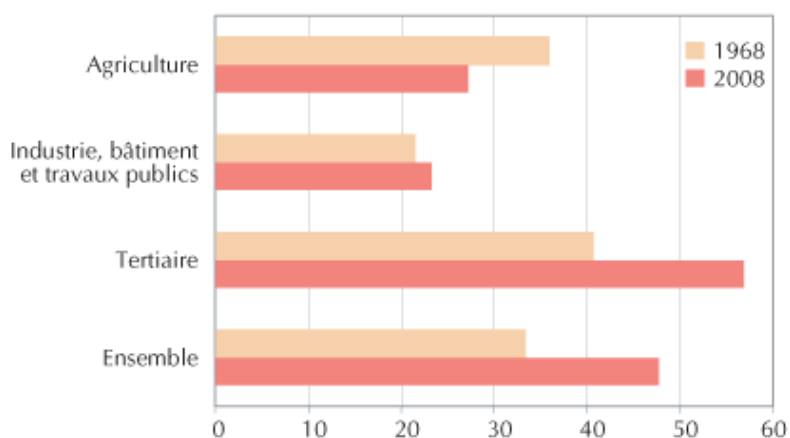
L'entrée massive des femmes en quarante ans dans le monde du travail a accompagné la progression du commerce et des services dans l'économie.

### L'essor de l'emploi féminin dans le tertiaire



En 2008, elles occupent ainsi 57 % des emplois du tertiaire en Limousin, contre 40 % en 1968. Dans le secteur secondaire, composé de l'industrie, du bâtiment et des travaux publics, leur contribution évolue peu sur le long terme : elles assurent plus d'un emploi sur cinq. Elles ont été plus nombreuses que les hommes, en revanche, à quitter la sphère agricole.

### Une présence très inégale selon le secteur d'activité



Place des femmes dans l'emploi limousin, par grand secteur d'activité, en %  
Lecture : les femmes occupent 27 % de l'emploi agricole limousin en 2008, contre 36 % en 1968

Source : Insee, recensements de la population de 1968 à 2008

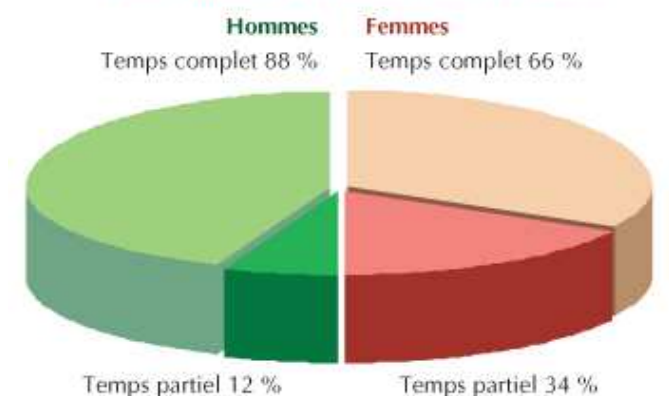
### ■ Peu de créatrices d'entreprises

Les femmes peinent aujourd'hui à progresser dans le monde de l'entrepreneuriat. En Limousin comme en province, elles créent 30 % des nouvelles entreprises, en 2010 comme huit ans auparavant.

### ■ Le temps partiel, un temps féminin

Parmi les salariés, l'écart de revenu entre hommes et femmes s'est réduit au fil du temps. Mais en 2009, dans la région, les hommes perçoivent encore un revenu salarial annuel supérieur de 27% à celui des femmes. Cet écart est, cependant, plus faible en Limousin qu'en France où il atteint 33 %. Cette disparité de revenu reflète en partie la différence des temps de travail. Quel que soit leur secteur d'activité, les femmes salariées exercent leur métier à temps partiel plus souvent que les hommes. En Limousin, plus d'une salariée sur trois travaille à temps partiel, contre 12 % des salariés masculins. C'est dans le tertiaire, où les femmes sont majoritaires, que le temps partiel est ainsi le plus largement répandu.

### Une salariée sur trois à temps partiel



Temps de travail des salariés limousins en 2009 selon le sexe, %

Source : Insee, Dads 2009

L'écart salarial varie aussi selon le secteur d'activité. Dans les activités de services administratifs et de soutien et dans la construction, les revenus masculins et féminins sont plus proches. Les écarts les plus forts se trouvent dans l'industrie manufacturière, le commerce, ainsi que dans les activités financières et d'assurance où le revenu annuel des hommes dépasse celui des femmes de 56 %. Les écarts les plus élevés s'expliquent en partie par les temps de travail, mais aussi et surtout par les professions exercées, qui sont différentes. L'encadrement est peu féminisé dans ces secteurs. Alors qu'elles sont majoritaires parmi les employés, les femmes n'occupent que 20 % des emplois de cadres dans l'industrie manufacturière et 35 % dans les activités financières et d'assurance.

### ■ Mixité et niveau de salaire

Les inégalités de revenu salarial sont très marquées aux deux extrémités de l'échelle sociale. Chez les ouvriers, où les hommes gagnent 34 % de plus que les femmes, mais aussi chez les chefs d'entreprises salariés, où cet écart atteint 48 %.

Dans ces deux cas, il est vrai, la mixité est faible. Les femmes sont très minoritaires : deux sur dix, parmi les ouvriers comme parmi les chefs d'entreprises, en Limousin.

La taille de l'entreprise est également déterminante pour la rémunération des dirigeants salariés. Or les femmes chefs d'entreprises dirigent souvent des unités de taille modeste. Un tiers d'entre elles sont à la tête d'une entreprise de moins de cinq salariés, contre un quart des hommes.

### ■ Des interruptions de vie professionnelle

L'âge, reflet de l'expérience professionnelle et des progressions de carrière, intervient aussi dans la formation des inégalités de salaires. Faibles en début de vie active, les écarts de salaires entre hommes-femmes se creusent en général entre 26 et 49 ans, en pleine période d'activité. Souvent, les femmes diminuent leur temps de travail ou interrompent provisoirement leur carrière pour élever leurs jeunes enfants, pendant que les hommes continuent à accumuler de l'expérience, ce qui va se traduire financièrement au fil du temps. C'est en particulier le cas chez les employés, les professions intermédiaires et les cadres.

## 24 heures de la vie d'une femme

En 2010, une femme salariée consacre, en moyenne chaque jour, 4 heures et 48 minutes à sa vie professionnelle. Soit, en multipliant par 7, une semaine de travail de 33 heures et 36 minutes, temps de trajet compris. C'est 7 heures et quart de moins qu'un homme salarié. Cet écart reflète bien l'importance qu'occupe actuellement le temps partiel, qu'il soit choisi ou subi, dans la vie professionnelle des femmes en France.

### Plus de tâches domestiques que de loisirs

<b>Temps physiologique (sommeil, repas...)</b>	<b>11H23</b>
<b>Temps professionnel *</b>	<b>4H48</b>
<i>dont travail professionnel</i>	<i>4H12</i>
<i>trajets domicile-travail</i>	<i>0H36</i>
<b>Temps domestique</b>	<b>3H27</b>
<i>dont ménage, cuisine, linge, courses</i>	<i>2H36</i>
<b>Temps de loisirs (1)</b>	<b>2H48</b>
<i>dont télévision</i>	<i>1H27</i>
<i>jeux, Internet</i>	<i>0H17</i>
<b>Temps de sociabilité (hors repas) (2)</b>	<b>0H45</b>
<b>Total temps libre (1) + (2)</b>	<b>3H33</b>
<b>Transport (hors trajet domicile-travail)</b>	<b>0H49</b>
<b>Durée totale de la journée</b>	<b>24H00</b>

Journée moyenne d'une femme salariée en France en 2010, en heures et minutes

\* Il s'agit d'une moyenne par jour, y compris samedi, dimanche et vacances ; il faut multiplier par 7 pour obtenir, par exemple, la durée hebdomadaire de travail.

Lecture : une femme salariée consacre 3 heures et 27 minutes par jour au travail domestique.

Source : Insee, enquête Emploi du temps 2009-2010.

## Les femmes dans les fonctions électives

### Davantage de femmes maires en Limousin qu'en France

	Maires en 2008				Conseillers généraux en 2008		Conseillers régionaux en 2010	
	Communes de moins de 3 500 hab.		Communes de 3 500 hab. ou plus					
	Total	dont femmes en %	Total	dont femmes en %	Total	dont femmes en %	Total	dont femmes en %
Limousin	710	17,0	26	19,2	106	10,4	43	51,2
France métro.	32 455	14,2	2 692	9,6	3 832	12,4	1 722	47,9

Source : Observatoire de la parité entre les hommes et les femmes

La loi n°2000-493 du 6 juin 2000 tend à favoriser l'égal accès des femmes et des hommes aux mandats électoraux et aux fonctions électives. Pour les municipales, s'agissant du scrutin de liste dans les communes de plus de 3 500 habitants, le Code électoral précise que « sur chacune des listes, l'écart entre le nombre de candidats des deux sexes ne peut être supérieur à 1 ».

Pour les élections régionales, une réforme de 2003 a instauré une alternance stricte entre hommes et femmes sur les listes. La loi sur la parité ne s'applique pas aux élections cantonales (scrutin majoritaire à deux tours) qui désignent les conseillers généraux. Cependant, une disposition de la loi du 31 janvier 2007 impose aux candidat(e)s aux élections cantonales de se présenter au côté d'un(e) remplaçant(e) de l'autre sexe, appelé à le remplacer en cas de décès ou de démission.

En Limousin, en 2008, des femmes ont été élues maires dans 17 % des communes de moins de 3 500 habitants, et dans 19 % de celles qui atteignent ou dépassent ce seuil. Bien que cela reste éloigné de la parité, c'est davantage qu'en France métropolitaine.

Parmi les maires des communes les plus importantes, on compte ainsi, en Limousin, une femme pour quatre hommes. Ce rapport est le double de celui constaté sur le territoire national, une femme pour neuf hommes.

En 2010, les conseillères régionales sont légèrement majoritaires en Limousin. Elles réalisent ainsi totalement la parité (48 % en France).

Les conseillères générales ne constituent qu'un dixième des assemblées des conseils généraux du Limousin en 2008, un peu moins que la moyenne nationale.

**Directrice de la publication** : Fabienne Le Hellaye

**Rédactrice en chef** : Nathalie Garrigues

**Illustrations** : Martine Herny

**Conception** : Richard Simonneau

**Copyright** - INSEE 2012